



Rapport d'activité

2012-2013

éco-mobilier
LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

1

**L'ÉCO-ORGANISME POUR
LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE
DES MEUBLES**

P.6

2

**LANCEMENT DU PROGRAMME :
DES SOLUTIONS ET SERVICES
DÉVELOPPÉS AVEC LES
PARTENAIRES**

P.12

3

PERSPECTIVES

P.28

4

COMPTES SOCIAUX

P.34



On a réussi à explorer les endroits les plus froids...
et là où il fait le plus chaud.

On a réussi à réunir des hommes d'horizon divers
et à en réunir 1 milliard devant un écran.

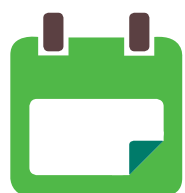
On a réussi à observer le plus petit... et à construire
le plus grand.

On a réussi à envoyer un homme sur la lune.

Et pourtant, on ne sait toujours pas quoi faire
de certains meubles en fin de vie...

Chaque année en France, 1 million de tonnes
de meubles est enfoui sous terre.

**Pour développer la nouvelle industrie de recyclage
de nos meubles usagés, Éco-mobilier met en place
l'éco-participation à l'achat des meubles neufs.**



12 juillet 2010
Loi « Grenelle II ».

Nov. 2011 / Oct. 2012
Premières expérimentations
à Strasbourg et à Lure.

12 décembre 2011
Création d'Éco-mobilier par
24 fabricants et distributeurs.

6 janvier 2012
Parution du décret imposant
aux fabricants et aux distributeurs
de meubles des obligations
nouvelles de prise en charge
de la collecte et du traitement
des déchets d'ameublement.

26 décembre 2012
Obtention de l'agrément
d'Éco-mobilier pour 5 ans.

22 janvier 2013
Ouverture des adhésions
aux metteurs sur le marché.

1^{er} mai 2013
Application de l'éco-participation.
Affichage en magasin.

1^{er} octobre 2013
Les solutions de collecte
et de recyclage des déchets
d'éléments d'ameublement
sont opérationnelles.

Financer la filière par l'éco-participation

Le financement d'Éco-mobilier est assuré par l'éco-participation. C'est la clef de voûte de la filière. Cette contribution est perçue sur tous les éléments d'ameublement neufs. Elle est calculée selon un barème national, affiché dans les points de vente, avec pour chaque élément le montant

de l'éco-participation à payer. Éco-mobilier utilise les sommes résultant de la perception de l'éco-participation pour développer l'ensemble de la filière de collecte, recyclage et réutilisation des meubles usagés.



Éco-mobilier est un
éco-organisme à but
non lucratif, agréé
par le ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie.

Il organise la filière de collecte
et de valorisation du mobilier
usagé, par la réutilisation,
le recyclage ou encore la valorisation
énergétique. Sans équivalent
en Europe, il a été créé par les
distributeurs et fabricants français
de meubles pour répondre aux
obligations de recyclage afin de
maîtriser la transition écologique
de leur secteur.

Construire une économie vertueuse et innovante



Les meubles font partie de notre quotidien. Ils révèlent nos goûts et composent l'intérieur de nos foyers pendant de longues périodes : on grandit et on évolue dans leur décor. Près d'un Français sur deux les considère comme des « compagnons pour la vie » ! Puis vient malgré tout le moment de s'en séparer. Pas toujours facile de quitter ces objets chargés d'histoire. Que vont-ils devenir ? Jusqu'à présent, ils étaient majoritairement voués à l'enfouissement. Désormais les meubles ont un nouvel avenir.

Éco-mobilier est né sous l'impulsion de la loi dite « Grenelle II », à l'initiative de 24 distributeurs et fabricants français de mobilier qui se sont associés pour mettre en œuvre leur responsabilité et construire une filière pour l'ensemble des professionnels de l'ameublement.

Le défi est immense. L'action d'Éco-mobilier s'inscrit dans une vision intégrée de l'économie circulaire des matériaux. À partir des actions et des initiatives développées par les collectivités, les acteurs du réemploi et les opérateurs du déchet, l'objectif est de donner une seconde vie aux meubles ou les recycler pour en extraire les matériaux utiles à l'industrie du recyclage.

Pour y répondre, Éco-mobilier mobilisera toutes les options de recyclage déjà disponibles et suscitera l'innovation et l'investissement dans de nouvelles unités industrielles de recyclage et de valorisation. Pour tous les produits concernés (les meubles en bois, la literie ou les canapés et produits avec rembourrage), il s'agit d'ouvrir le champ à des solutions innovantes permettant de capitaliser sur le potentiel de recyclage que représentent ces déchets d'éléments d'ameublement. L'objectif, à horizon 2017, est de structurer les filières et les moyens de traitement pour détourner 80 % des meubles usagés de la mise en enfouissement.

L'ambition majeure de la filière opérationnelle que développe Éco-mobilier consiste à favoriser l'implication forte de l'ensemble des acteurs opérationnels. Autant pour déployer les solutions de collecte et de traitement de ces meubles usagés à l'échelle du territoire que pour favoriser l'émergence de critères d'éco-conception permettant de moduler l'éco-participation selon l'aptitude à la réutilisation et au recyclage du produit.

Depuis sa création fin 2011, le programme Éco-mobilier est organisé et piloté pour mobiliser tous les acteurs : fabricants, distributeurs, collectivités locales, opérateurs de la collecte et du recyclage des déchets, structures de l'économie sociale et solidaire, opérateurs de la collecte et industriels du recyclage, associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

L'équipe de direction

L'équipe dirigeante d'Éco-mobilier se compose de 5 membres.



Dominique Mignon
Directrice générale



Eric Weisman
Directeur du développement



Cécile des Abbayes
Directrice études systèmes et optimisation



Fabien Cambon
Directeur technique



Valérie Gadaud
Directrice administrative et financière

Il les fédère autour d'objectifs cohérents et économiquement viables. Grâce à la mise en place d'une équipe de responsables régionaux présents sur l'ensemble du territoire national, à l'organisation de groupes de travail et comités de concertation et à la diffusion d'outils pour accompagner la mise en place de l'éco-participation, la construction de la filière s'appuie sur un travail collectif et concerté.

À l'écoute des enjeux du secteur de l'ameublement, Éco-mobilier s'est donné comme objectif de contribuer à l'émergence d'une économie circulaire avec une dynamique d'ancrage durable au sein des territoires, notamment par la transformation des déchets d'aujourd'hui en source d'approvisionnement pour l'industrie. Déjà longuement développée pour le bois et le métal, cette dynamique de développement des débouchés couvrira ensuite progressivement tous les matériaux (mousses, plastiques...).

Dans toutes les régions, au plus près des acteurs de la filière, Éco-mobilier a commencé à tisser un réseau porteur d'une grande ambition partagée et qui se veut le catalyseur d'un mouvement qui va générer de nombreuses retombées positives : écologiques avec la réduction du volume des déchets, économiques avec l'augmentation du volume de matériaux recyclés et sociales avec la création d'emplois, notamment dans de nouvelles unités de démantèlement et de recyclage des produits et matériaux.

Ainsi, l'action des acteurs du Programme Éco-mobilier, unique en Europe, s'inscrit dans une démarche vertueuse et innovante qui bénéficie à l'économie et à l'environnement, et ainsi à l'ensemble des acteurs et des consommateurs de l'ameublement en France.

Jean-Louis Baillot
Président

Dominique Mignon
Directrice générale

La gouvernance

Éco-mobilier a été constitué le 12 décembre 2011 par 24 entreprises, distributeurs et fabricants français de mobilier.

Les 24 actionnaires d'Éco-mobilier sont organisés en 2 collèges, présents de manière paritaire dans le capital de l'entreprise. Les 2 collèges siègent également à parité au Conseil d'administration, avec 7 représentants désignés au sein de chaque collège. Il s'est réuni 9 fois sur la période 2012-2013.

Pour préparer les décisions du Conseil d'Administration, 4 comités d'administrateurs ont été constitués :

- le Comité stratégique ;
- le Comité audit et comptes ;
- le Comité des nominations et rémunérations ;
- le Comité d'appel d'offres.

Au total, les Comités se sont réunis 5 fois chacun, entre 2012 et 2013. Ainsi les fabricants et distributeurs – membres fondateurs d'Éco-mobilier – sont directement impliqués dans le pilotage du programme Éco-mobilier.

LA LOI DU 12 JUILLET 2010 DITE « GRENELLE II »

Intitulée « Engagement national pour l'environnement de 2010 », la loi du 12 juillet 2010 (ou « Grenelle II ») stipule que « toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement assure la prise en charge de la collecte, et du traitement des déchets issus desdits produits en fin de vie ».

Le décret d'application du 6 janvier 2012, qui porte sur « la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) », encadre cette prise en charge. Il établit les obligations concrètes auxquelles sont assujetties les entreprises – fabricants et distributeurs –, les commerces et les artisans du secteur dès lors qu'ils deviennent « metteurs sur le marché » en effectuant le premier acte de vente soumis à l'application de la TVA, en France.

« Conforama s'est engagé en faveur de l'environnement dès 2001. Tout naturellement, notre enseigne est devenue l'une des fondatrices d'Éco-mobilier. Nous contribuons donc activement au programme établi par l'éco-organisme et nous sommes très impliqués dans sa gouvernance. »



Thierry Guibert
Président-directeur général de Conforama

« Notre entreprise est convaincue de la nécessité de viser le "zéro enfouissement" pour les produits qu'elle conçoit. C'est pour cela que nous nous sommes engagés, dès l'origine, dans la création du programme d'Éco-mobilier. Notre démarche citoyenne et notre politique industrielle propre s'en voient renforcées. »



Jean-Thierry Catrice
Directeur général délégué de la Société alsacienne de meuble (SALM – SCHMIDT)

NOS 24 ACTIONNAIRES



1

L'éco-organisme pour la collecte et le recyclage des meubles

P.8 PRÉPARER ET STRUCTURER
LA FILIÈRE

P.10 ANALYSER LE MARCHÉ ET CRÉER
UNE FILIÈRE OPÉRATIONNELLE

Préparer et structurer la filière



55%
des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sont actuellement enfouis et non valorisés.

Source : Étude Ernst & Young 2010 pour l'ADEME.



43%
des Français disent acheter des meubles pour la vie et 49% veulent pouvoir en changer facilement.

Source : Étude Sociovision.

La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », partant du constat que moins d'un quart des meubles est recyclé, a impulsé la création d'une filière de collecte et de recyclage des déchets d'ameublement. Unique en Europe et impliquant directement les fabricants et les distributeurs.

Elle a deux grands objectifs :

- **accroître la valorisation, le recyclage et la réutilisation** des meubles usagés ;
- **réduire l'impact écologique** de leur fin de vie dès la conception des meubles.

Les acteurs de la fabrication et de la vente de mobilier et du bricolage sont ainsi conduits à mettre en œuvre, pour leurs produits en fin de vie, le principe de la Responsabilité élargie du producteur. Ils organisent une filière qui privilégie le réemploi, la réutilisation et assure également la collecte, le recyclage et, plus largement, la valorisation des meubles usagés. Une éco-participation visible appliquée sur le prix des meubles neufs assure son financement.

Sans attendre la publication du décret d'application, 24 fabricants et distributeurs de meubles ont créé Éco-mobilier, une Société par actions simplifiée (SAS) à but non lucratif. Leur ambition ? Répondre collectivement aux obligations nées de la loi « Grenelle II » en privilégiant le caractère opérationnel de l'éco-organisme.

Pour concrétiser cette ambition, les équipes d'Éco-mobilier ont préparé, en 2012, le projet d'agrément que le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a validé, le 26 décembre 2012, dans le cadre d'un arrêté applicable jusqu'au 31 décembre 2017. Il confère à Éco-mobilier la responsabilité de la prise en charge des obligations des entreprises en matière de collecte et de traitement des meubles usagés. Cet agrément fixe 4 objectifs :

- **porter au moins à 45%** la part des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés qui font l'objet d'un recyclage à fin 2015 ;
- **atteindre** un taux de valorisation par le recyclage et la valorisation énergétique de 80% au terme de l'agrément, fin 2017 ;
- **favoriser** l'accès aux déchets d'éléments d'ameublement de qualité et en quantités suffisantes aux structures de l'économie sociale et solidaire pour que celles-ci augmentent leur activité de réutilisation d'au moins 50% d'ici fin 2017 ;
- **réduire** l'impact écologique des produits en favorisant la prise en compte par les fabricants et les distributeurs de critères d'éco-conception.

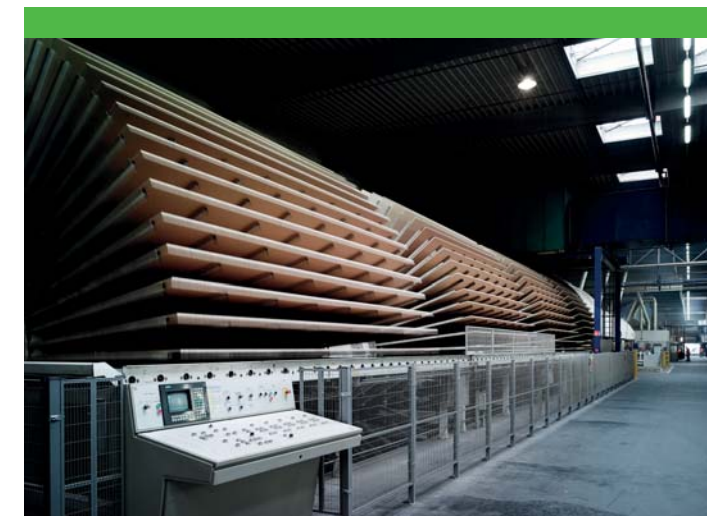
D'une indéniable utilité, cette mission présente un caractère inédit. Jusqu'au lancement d'Éco-mobilier, il n'existait aucune réponse structurée capable d'atteindre de tels objectifs au niveau national.

Les nombreuses études préparatoires ont permis de travailler sur 2 points clefs :

- **la mise au point du schéma d'organisation de la collecte du mobilier usagé et de ses débouchés** (réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation) qui représentent autant de contributions à une amorce d'économie circulaire ;
- **le calcul du barème** pour déterminer le montant de l'éco-participation que paie le consommateur afin de financer la filière. Sur ce point, plusieurs paramètres ont été pris en compte : le type de mobilier (meubles, literie, sièges), le matériau et les dimensions ou le poids de chaque produit. Appliquée par les fabricants, les distributeurs et importateurs sur les produits neufs, l'éco-participation est ensuite reversée à Éco-mobilier par le metteur en marché.

Enfin, dans le cadre de la loi de finances de 2013, a été créée l'obligation de répercussion à l'identique de l'éco-participation du fabricant ou du distributeur jusqu'au consommateur final, avec obligation d'affichage du montant unitaire en plus du prix du produit jusqu'en 2021. Cette obligation permet à la filière d'assurer le financement de la collecte et du traitement du stock historique de meubles usagés.

Ainsi, en 18 mois, l'équipe d'Éco-mobilier a posé les bases d'une filière complète en identifiant les produits et les acteurs économiques concernés (→ voir p.10-11) et en organisant la mise en place de l'éco-participation dans des conditions acceptables pour les entreprises concernées.



Usine de fabrication de panneaux et de recyclage Egger à Rambervillers dans les Vosges.

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE AU PRODUCTEUR (REP)

La loi « Grenelle II » institue l'application de la notion de « Responsabilité Élargie des Producteurs » (REP) aux éléments d'ameublement. Le principe découle de celui du pollueur-payeur : les fabricants, les importateurs et les distributeurs des produits de leurs propres marques doivent prendre en charge la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité, de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. La REP concerne, par exemple, les déchets d'emballages ménagers, des équipements électriques et électroniques, les papiers, les piles, les textiles et, désormais, les meubles usagés.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html

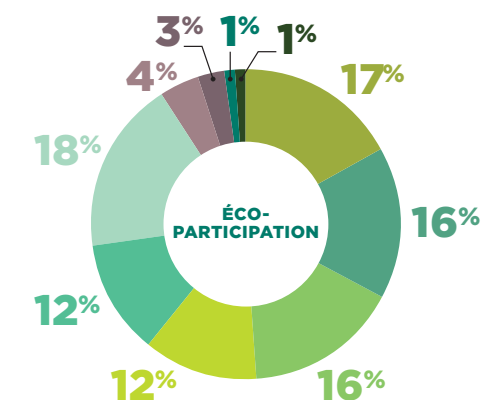
1 700 000 tonnes
de déchets d'éléments d'ameublement
mis au rebut chaque année



FILIÈRE ÉCO-MOBILIER LES PRODUITS CONCERNÉS

La filière organisée par Éco-mobilier prend en charge l'ensemble des meubles des particuliers et la literie professionnelle. Ce périmètre inclut les éléments d'ameublement selon leurs fonctions réparties en 10 catégories que définit le décret d'application.

- | | |
|--|-----------------------------|
| ■ Meubles de cuisine | ■ Literie |
| ■ Meubles de chambre à coucher | ■ Meubles de bureau |
| ■ Sièges | ■ Meubles de salle de bains |
| ■ Meubles de salon/séjour/salle à manger | ■ Meubles de jardin |
| ■ Meubles d'appoint | ■ Combinaison de meubles |
- Projection au 9 décembre 2013.



Analyser le marché et créer une filière opérationnelle



+ de 800

offres de la part des opérateurs (centres de tri et centres de traitement) reçues par Éco-mobilier après la diffusion des appels d'offres au début de 2013.



232

centres de tri et centres de traitement référencés par Éco-mobilier en septembre 2013, après 4 mois d'analyses des offres.

Les produits d'ameublement présentent des caractéristiques et des usages très divers. C'est pourquoi, en liaison avec Éco-mobilier et les metteurs en marché, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a établi la liste des meubles contribuant à la filière.

Ce travail a permis de dresser un inventaire complet des meubles concernés par la filière et Éco-mobilier en fonction de leur usage, de leur composition et de leur destination. Par ailleurs, une évaluation du gisement à collecter et à traiter a également pu être établie, condition préalable à la recherche de la meilleure solution opérationnelle à mettre en œuvre.

Une opération pilote a été conduite en 2012/2013 sur les territoires de la Communauté urbaine de Strasbourg et du Sytevom (Haute-Saône). Grâce aux échanges avec l'ensemble des acteurs – collectivités, opérateurs de centre de tri ou de traitement, structures de l'économie sociale et solidaire spécialisées dans le réemploi et la réutilisation –, cette expé-

rimentation a contribué à définir l'organisation opérationnelle de la filière. Elle a, par la suite, permis de mettre en place les appels d'offres et le processus de sélection des entreprises chargées de déployer sur les territoires l'ensemble des opérations de collecte et de traitement de meubles usagés conférant une véritable dimension opérationnelle à la filière.

Cette organisation repose sur 5 marchés: le premier marché porte sur l'ensemble des opérations logistiques. De la rationalisation des circuits de ramassage et du transport dépendent, en effet, l'efficacité économique du dispositif, l'ancrage territorial des circuits et l'impact sur l'environnement du transport des déchets.

Les quatre autres marchés sont consacrés au traitement des matériaux concernés: le bois, la literie, les rembourrés (canapés, sièges...) et les plastiques.

DISPOSER D'UNE INFORMATION FIABLE

Assurer une traçabilité complète des déchets durant tout leur parcours représente un enjeu majeur. En vitesse de croisière, Éco-mobilier va enregistrer chaque année un demi-million de bons de pesée de bennes de Déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Il s'agit de la première étape. Il faudra ensuite recueillir des informations sur leur parcours en centre de tri puis sur leurs différentes destinations

finales: recyclage, réemploi, réutilisation, valorisation énergétique ou enfouissement. S'agissant des autres informations (poids, type de DEA...), Éco-mobilier met à la disposition de tous les intervenants un extranet où toutes les données relatives aux volumes de DEA qu'ils traitent sont enregistrées. Des audits réguliers ou ponctuels permettront de repérer les écarts ou les dérives.

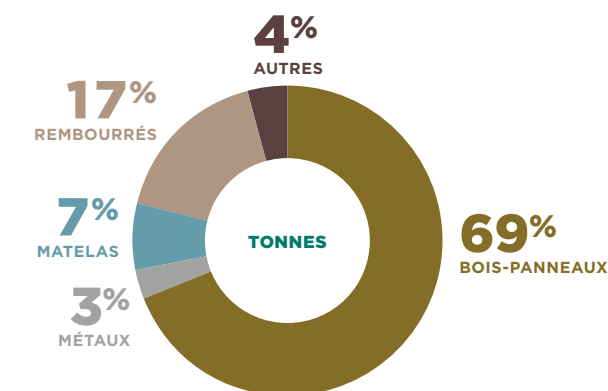
Les appels d'offres, lancés début 2013, ont suscité 843 offres que l'équipe d'Éco-mobilier a analysées de mai à mi-septembre 2013.

À l'issue de ce travail d'analyse, Éco-mobilier a sélectionné 136 centres de tri ainsi que 97 centres de traitement (dont 62 pour le bois, 4 pour la literie, 11 pour le plastique, 9 pour les produits rembourrés et 10 centres industriels spécialisés dans le tri et traitement simultané de l'ensemble des matériaux de déchets d'éléments d'ameublement).

Éco-mobilier a recruté 8 responsables régionaux pour accompagner la création de ce dispositif au cœur des territoires. Ils remplissent 3 missions:

- **accompagner** les metteurs en marché afin de faciliter l'application et le calcul de l'éco-participation;
- **travailler** avec les partenaires de la collecte – collectivités locales, distributeurs et acteurs de l'économie sociale et solidaire – afin de mettre en place une offre de collecte dédiée aux meubles usagés;
- **assurer** le lien avec les opérateurs de collecte et de traitement référencés pour la prise en charge des meubles usagés et permettre la mise en place opérationnelle de cette filière.

EXPÉRIMENTATION COMPOSITION DU GISEMENT DE MEUBLES USAGÉS

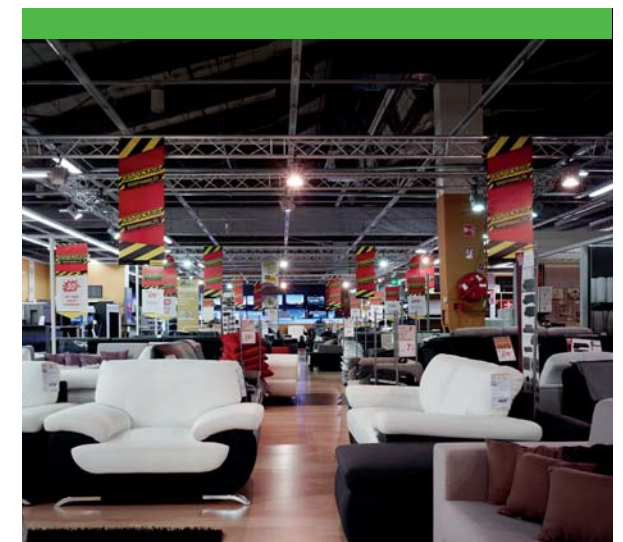


Centre de tri SITA
à Saint-Germain en Haute-Saône.

SUIVRE ET CONTRÔLER LES OPÉRATIONS POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ

Pour s'assurer que les circuits de ramassage reliant les points de collecte des collectivités locales aux sites de tri et de recyclage répondent bien aux objectifs fixés, Éco-mobilier organise un suivi de l'exploitation et mène des audits. Cinquante visites de mise en exploitation a déjà eu lieu en 2013.

Dès 2014, tous les opérateurs ayant signé un contrat de prestations avec Éco-mobilier seront audités au moins une fois par an. Les suivis et mesures ponctuelles réalisées contribueront notamment à vérifier la cohérence des données recueillies par le système d'information.



Magasin Conforama
à Nancy en Meurthe-et-Moselle.





OBJET 2

Lancement du Programme Eco-mobilier : des solutions et services développés avec les partenaires

- P.14** ÉCO-MOBILIER
ET SES PARTENAIRES
- P.16** L'INFORMATION DES PUBLICS
- P.18** L'ADHÉSION DES DISTRIBUTEURS
ET FABRICANTS
- P.20** LA COLLECTE ET LE TRI
DES MEUBLES USAGÉS
- P.24** LA RÉUTILISATION
ET LE RECYCLAGE
- P.26** L'ÉQUIPE DES RESPONSABLES
RÉGIONAUX

Éco-mobilier et ses partenaires

Le programme Éco-mobilier réunit l'ensemble des acteurs de la filière : les distributeurs et les fabricants français de mobilier, les collectivités locales, les acteurs de l'économie sociale ainsi que les opérateurs de collecte et tri et les industriels du recyclage.

LE RÔLE DE CHACUN AU SEIN DE LA FILIÈRE

Au travers des fabricants, des distributeurs et importateurs, les consommateurs forment le premier maillon de la chaîne. Avec la création de cette filière, ils assument le financement du système de collecte et de recyclage des meubles en fin de vie. De leur côté, les fabricants et les distributeurs appliquent le barème des éco-participations à chaque produit neuf mis en marché, informent les consommateurs de cette nouvelle réglementation puis reversent l'éco-participation collectée à Éco-mobilier lorsqu'ils sont metteurs en marché.

Les distributeurs peuvent, sur une base volontaire, proposer à leurs clients un service de reprise des meubles usagés, inspiré par la pratique du « un pour un » en vigueur pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Éco-mobilier encourage le développement de ce service au travers, notamment, du programme de solutions de collecte pour les professionnels et les distributeurs. Avant la fin 2013, Éco-mobilier prévoit d'en déployer une centaine chez les distributeurs partenaires, dans près d'un quart des départements métropolitains.

Pour leur part, les collectivités locales sont l'un des principaux partenaires du développement de la collecte sur le territoire. Via le réseau des déchèteries publiques, qui offre un maillage du territoire exceptionnel, et les collectes en porte-à-porte, elles assurent aujourd'hui l'essentiel de la collecte du mobilier usagé. Éco-mobilier leur propose une contractualisation adaptée à leurs besoins, dans une logique de montée en charge progressive de la filière.

Cette nouvelle filière constitue aussi un appui au développement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, spécialisés dans le réemploi et la réutilisation du mobilier usagé. Les objectifs d'Éco-mobilier intègrent la part des déchets réutilisés, c'est-à-dire remis en état et reconditionnés pour une revente. Ce processus peut passer par la cession directe (réemploi) ou une remise en état préalable (réutilisation).

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE ET OPÉRATIONNELLE

Réussir la mise en place de la collecte séparée de toutes les catégories de mobilier constitue la condition indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux d'Éco-mobilier et pour offrir au consommateur-usager la contrepartie de l'éco-participation qu'il paye.

La collecte séparée du mobilier à la source garantit à Éco-mobilier l'accès à un gisement de qualité et homogène à

trier, recycler et traiter sous le contrôle direct d'Éco-mobilier et selon un périmètre strictement conforme aux produits contribuant au financement de la filière.

Ainsi, en optimisant cette phase de collecte séparative au plus près du producteur de déchet, Éco-mobilier s'inscrit dans une démarche de maîtrise opérationnelle directe de la filière. Une démarche qui s'articule autour d'une offre de service adaptée aux besoins et d'une limitation de l'empreinte carbone de la filière en maîtrisant les transports et l'impact économique pour les distributeurs et les fabricants.

Grâce à l'orientation prioritaire des flux vers le recyclage, les industriels du recyclage et les fabricants et industriels de l'ameublement accéderont progressivement à une matière première secondaire dans des proportions supérieures à ce qui existe actuellement. Dans le cadre de contrats de durée jusqu'à 3 ans, voire

4 ans dans le cas des nouvelles installations dédiées au traitement des flux d'éléments d'ameublement, les industriels du recyclage se voient confier un flux de déchets qui leur permet de sécuriser leurs approvisionnements, condition nécessaire aux investissements, tant pour augmenter leurs capacités que pour mettre au point des procédés de traitement innovants. Enfin, pour les collectivités territoriales, cette collecte séparée va, à terme, éviter la mise en décharge de plus d'un million de tonnes de déchets d'éléments d'ameublement.

METTRE EN PLACE LA FILIÈRE DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MEUBLES

Pour donner aux meubles un nouvel avenir, Éco-mobilier met en place progressivement, d'ici 2017, la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

Financer la filière, organiser la collecte et contribuer à mieux fabriquer sont autant d'étapes nécessaires à la constitution de cette économie circulaire. Éco-mobilier a vocation à structurer les relations entre tous ces acteurs et à faciliter leurs interactions et leur compréhension mutuelle.

« Notre département, forestier, jouit d'une forte tradition de fabrication de meubles. Il bénéficie aussi de la présence d'industriels repreneurs de bois de recyclage, ce qui nous a incité à mettre en œuvre la filière. D'autant plus que les Vosges sont très impliquées dans l'économie circulaire, que promeut aussi le programme d'Éco-mobilier. »

Benoît Jourdain, Président du Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges (SMD), signataire d'un contrat territorial de collecte du mobilier.



L'information des publics

UN VASTE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION

Le court laps de temps séparant l'agrément d'Éco-mobilier de l'application de l'éco-participation a nécessité la constitution simultanée : des fondamentaux de communication de l'éco-organisme et des outils mis à la disposition de ses adhérents afin qu'ils puissent à leur tour informer leurs publics.

UNE IDENTITÉ SINGULIÈRE

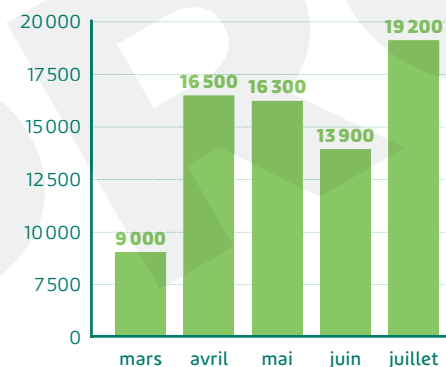
Éco-mobilier a choisi de fonder sa stratégie de marque sur son seul nom. Ainsi, pour disposer d'une identité forte, Éco-mobilier s'est doté d'une typographie exclusive.

LE WEB POUR PIVOT

Dès octobre 2012, Éco-mobilier a mis en ligne son site internet délivrant aux metteurs en marché les contenus essentiels à leur information, leur pré-inscription et l'application de l'éco-participation.

En mars 2013, la refonte complète du site présentant la totalité des services d'Éco-mobilier et offrant la possibilité de télécharger de très nombreux documents d'information et de communication a constitué un socle incontournable.

SITE INTERNET VISITES UNIQUES



Parmi les fonctionnalités proposées par le site internet, la commande en ligne des kits de communication a permis la dotation et l'équipement de près de 9 000 points de vente. La mise à disposition de documents en langues étrangères a facilité les relations des importateurs avec leurs fournisseurs/fabricants étrangers.



L'ACCOMPAGNEMENT DES METTEURS EN MARCHÉ

En amont du 1^{er} mai, des moyens conséquents ont été mis au service des metteurs en marché afin qu'ils soient informés de la mise en place de la filière et qu'ils puissent remplir leurs obligations. Une importante campagne de relations avec les rédactions des médias professionnels et spécialisés, ainsi que des insertions presse dans les principaux magazines ont favorisé l'application effective de l'éco-participation des premiers jours de sa mise en vigueur. Pour les revendeurs ne disposant pas des informations de leurs fabricants sur le prix des produits, le Guide des éco-participations a apporté une réponse très opérationnelle, pour l'application de l'éco-participation.

LA SENSIBILISATION DU GRAND-PUBLIC

Dans le même temps, les grands médias nationaux, TV, presse écrite, et presse quotidienne régionale, se sont fait l'écho du démarrage de la filière. Les points de vente, souhaitant disposer des moyens de formation de leur personnel et de sensibilisation de leurs clients, ont disposé d'un kit complet comprenant :

- le manifeste ;
- des mémos vendeurs ;
- des dépliants grand public ;
- une vitrophanie ;
- des affichettes thématiques par univers (cuisine, literie, rembourré, meublant, généraliste).

Les grands réseaux de distribution, représentant près de 80% des parts de marchés de la vente de meubles, ont tous été approvisionnés en kit d'information.

LE MANIFESTE

L'engagement des fondateurs et la mobilisation des nombreux acteurs de la filière a également pris la forme d'un manifeste largement diffusé et mis en place dans les points de vente.

DÉSORMAIS, LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR.

NOUS, PROFESSIONNELS DE L'AMEUBLEMENT, travaillons depuis plusieurs mois à la création d'une filière de recyclage et de valorisation du mobilier usagé. Éco-mobilier, l'éco-organisme à but non lucratif agréé le 1^{er} janvier 2013 développe progressivement cette nouvelle filière que nous voulons industrielle et innovante. L'éco-participation appliquée à l'achat des meubles neufs à partir du 1^{er} mai 2013, est entièrement consacrée au développement des solutions de collecte et à la création d'outils pour l'industrie du recyclage. Elle va également permettre d'encourager l'éco-conception auprès des fabricants. Éco-mobilier développe ces solutions de collecte et de recyclage des meubles usagés avec les professionnels de l'ameublement, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les consommateurs citoyens sont au cœur de ce programme. Cette nouvelle filière est une bonne nouvelle pour l'environnement et l'innovation. Elle offre un nouvel avenir aux meubles. Avec nos clients, nos équipes et Éco-mobilier, nous mettons tout en œuvre pour relever ce défi.

eco-mobilier.fr



L'adhésion des distributeurs et fabricants



100

réunions organisées avec les entreprises, les chambres consulaires, et les fédérations professionnelles (CRAEM, UNIFA) entre mai 2012 et septembre 2013.

Comme les produits d'ameublement présentent des caractéristiques et des usages très divers, l'équipe d'Éco-mobilier a d'abord établi la liste complète des éléments et des segments concernés par la réglementation. Pour parvenir à la mobilisation des partenaires, elle a clarifié la notion clef de «metteur sur le marché» qui détermine l'application de l'éco-participation et son reversement à l'éco-organisme Éco-mobilier.

La garantie de l'adhésion des professionnels au programme Éco-mobilier repose sur 2 questions essentielles. Comment permettre aux acteurs de la filière de s'approprier ces nouvelles notions? Comment mobiliser les adhérents, moteurs du processus? Ce sont eux, en effet, qui appliquent l'éco-participation lors des ventes et la reversent à l'éco-organisme. Ils lui permettent ainsi de financer la collecte et le traitement ainsi que les opérations de reprise des distributeurs et d'autres professionnels.

LES «METTEURS SUR LE MARCHÉ»

Qui doit calculer et appliquer l'éco-participation? Le «metteur sur le marché» dit la loi, donc le premier acteur économique qui importe ou fabrique en France des éléments d'ameublement. En règle générale, c'est le premier acteur économique qui applique la TVA française sur l'élément d'ameublement.

Les fabricants français, comme les distributeurs pour les articles importés ou à leur marque, disposant des informations – telles que le poids ou le type de matériaux – appliquent l'éco-participation sur les éléments d'ameublement mis en marché. Ils le font soit en appliquant les barèmes, soit en affectant une éco-participation forfaitaire. Celle-ci est établie à partir des listes fournies par Éco-mobilier lorsque leurs fabricants étrangers ne précisent par les poids ou les matériaux. Pour les aider à remplir ces obligations, Éco-mobilier a édité et diffusé 7500 guides indiquant le montant des éco-participations forfaitaires.

Rapidement après sa création, Éco-mobilier a mis en place un site internet (www.eco-mobilier.fr) pour diffuser l'information aux entreprises et un numéro non surtaxé (0811 69 68 70) pour répondre à toutes les questions spécifiques des entreprises.

Éco-mobilier a conduit plusieurs actions en 2012 et début 2013. De mai à décembre 2012, une quarantaine de réunions ont été organisées en région avec les chambres régionales et départementales de l'ameublement et les fédérations professionnelles concernées. Elles ont consisté à leur présenter la filière et à les informer des modalités pratiques de mise en œuvre. À elle seule, cette vaste opération de proximité a permis d'informer plus d'un millier d'entreprises des obligations nées de la loi du 12 juillet 2010 et de la nécessité d'adhérer à Éco-mobilier pour les remplir.

Puis, entre avril et septembre 2013, ce sont plus d'une soixantaine de rencontres organisées avec les chambres régionales de l'ameublement et les autres fédérations professionnelles, les chambres consulaires (CCI et Chambres des métiers) qui se sont à nouveau déroulées en région, avec le soutien des organismes concernés. Ces rencontres ont été accompagnées d'une diffusion d'informations et de documents de présentation ciblés sur les différents segments (notamment pour les artisans ou les négociants indépendants, qui sont metteurs en marché).

En parallèle, courant 2013, plusieurs milliers de courriers et d'e-mails ont été envoyés aux entreprises afin de leur expliquer la réglementation et la nécessité d'appliquer l'éco-participation jusqu'au client final afin d'être en conformité.

Autres actions majeures d'information: Éco-mobilier a pris contact, entre juillet 2012 et avril 2013, avec les 20 plus importants éditeurs de logiciels de gestion, actifs sur le marché français, pour leur permettre d'intégrer les barèmes et les modalités de mise en place de l'éco-participation dans les logiciels. Partenaires de confiance des entreprises, l'ensemble des experts-comptables ont été destinataires d'un courrier spécifique d'information, adressé en mars 2013, afin de leur donner les renseignements utiles à l'accompagnement de leurs clients. Éditeurs de logiciels et experts comptables sont, de fait, des relais essentiels dans l'ensemble du processus. En effet, ce sont eux qui accompagnent «techniquement» l'instauration de la comptabilité de l'éco-participation et des méthodes, les modules d'édition des devis et les factures de l'éco-participation et, *in fine*, de la déclaration à Éco-mobilier.

Parallèlement, Éco-mobilier a médiatisé son action pendant trois mois à travers 100 articles publiés en presse spécialisée et près de 150 dans les médias numériques. Du 20 avril au 7 mai, 285 reportages dans la presse audiovisuelle et écrite ont relayé la naissance de l'éco-organisme et la mise en place de l'éco-participation, soit une audience théorique cumulée supérieure à 376 millions de téléspectateurs, auditeurs, lecteurs ou internautes.

En avril 2013, un guide des éco-participations a été envoyé à tous les adhérents. Il a fortement facilité son application, le 1^{er} mai 2013.

Au cours des mois de juin et juillet 2013, 1600 points de vente ont fait l'objet d'une visite pour accompagner la mise en place de l'éco-participation et l'explication dans les magasins par des représentants Éco-mobilier. Dans plus de 4 magasins sur 5, la mise en place de l'éco-participation était conforme aux barèmes et aux prescriptions réglementaires.

La conjonction de toutes ces actions a largement contribué à la notoriété de la filière, de sa philosophie et de son fonctionnement. Pour preuve: plus de 4 000 metteurs sur le marché avaient déjà adhéré à Éco-mobilier au début du second semestre 2013.

« Le sens de l'histoire va vers le recyclage, la protection de l'environnement et de la planète. Au début l'éco-participation n'a pas été simple à appliquer. Nous l'avons fait avec la certitude d'être soutenus par le public. Ceci a d'ailleurs été confirmé par le grand sondage que nous avons effectué auprès des visiteurs du salon "Meuble & Déco" de la Foire internationale de Marseille. »

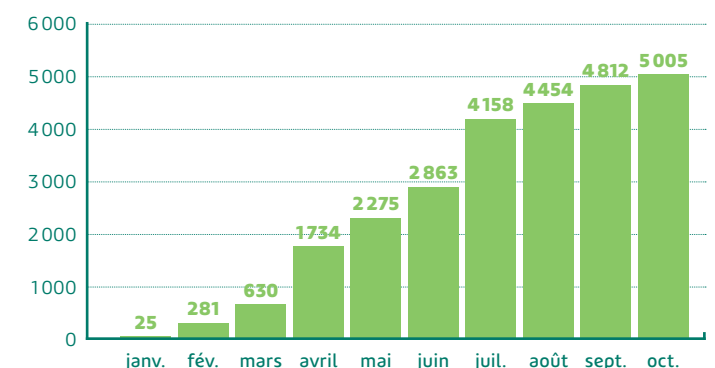
Jean-Pierre Tricoire, Président régional de la Chambre syndicale de l'ameublement de Provence

L'ÉCO-PARTICIPATION ET SON AFFICHAGE

Depuis le 1^{er} mai 2013 l'application de l'éco-participation est obligatoire. Trois montants doivent apparaître sur tous les documents. Le montant du produit, celui de l'éco-participation et celui du total des deux.



JANVIER - OCTOBRE 2013 PROGRESSION DES ADHÉSIONS



Les solutions et services d'Éco-mobilier

La collecte et le tri des meubles usagés

UNE FORTE AMBITION

L'agrément d'Éco-mobilier fixe pour objectif la mise en place progressive de solutions de collecte du mobilier usagé couvrant la totalité de la population française d'ici 2017. La perspective est ambitieuse. Éco-mobilier mobilise avec exigence ses partenaires au service de ce défi, parmi lesquels les nombreux acteurs opérationnels.

LE CHOIX PROPOSÉ AUX COLLECTIVITÉS

Deux types de contrats sont proposés aux collectivités territoriales : le Contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) ou la Convention de soutien financier (CSF).

Avec le CTCM, Éco-mobilier met gratuitement à la disposition des collectivités des bennes dédiées à la collecte du mobilier, en assure le tri et la valorisation avec les filières qu'il met en place ou développe.

Les meubles peuvent ainsi :

- **être dirigés** vers les structures de l'économie sociale et solidaire aux fins de réemploi ou de réutilisation ;
- **être orientés** vers les systèmes de recyclage, notamment grâce au développement de nouvelles unités de recyclage ;
- **être utilisés** dans une optique de valorisation énergétique ou combustible.

Pour les collectivités qui souhaiteraient faire le choix d'une convention de soutien financier, Éco-mobilier propose la mise en place d'un plan d'objectifs qui contribue au déploiement de solutions de valorisation et de recyclage pour toutes les catégories de produits. Cette solution doit permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux.

Au 1^{er} octobre 2013, 20 CTCM étaient déjà signés. Ils couvrent 10 départements pour une population supérieure à 10 millions d'habitants.

TROUVER LE MEILLEUR COMPROMIS PAR LA MASSIFICATION

Après sélection, les centres de tri et de regroupement positionnés sur le territoire au plus près des gisements de déchets d'éléments d'ameublements produits, Éco-mobilier a identifié les centres de traitement afin d'atteindre le triple objectif suivant :

- **optimiser les coûts de transport** entre les centres de tri et les centres de traitement et le coût complet de l'ensemble de la chaîne logistique et de traitement ;
- **optimiser les tonnages** dirigés vers les unités de recyclage par rapport à la valorisation énergétique ;
- **diversifier ses exutoires de traitement des déchets** en privilégiant un ancrage dans les territoires et en suscitant l'émergence de projets innovants.



↑
Centre de tri SITA
à Saint-Germain en Haute-Saône.

Éco-mobilier a, par ailleurs, prévu de signer une trentaine de contrats supplémentaires d'ici la fin de l'année 2013, étendant le programme à 8,5 millions d'habitants supplémentaires.

Pour accompagner le déploiement de la filière, un comité de concertation est organisé, chaque trimestre, avec les associations de collectivités AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), Association des maires de France (AMF) et Cercle national du recyclage (CNR).

Éco-mobilier a aussi développé des services innovants. Fin 2013, un réseau de près de 100 points d'apports a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Ces points sont ouverts aux professionnels adhérents ou parrainés par un adhérent. L'avantage ? Pouvoir déposer gratuitement, sans limite de passage ni de tonnage, les déchets d'éléments d'ameublement. Une seule condition à remplir : présenter la carte « Programme Éco-mobilier » que les adhérents peuvent obtenir via le site d'Éco-mobilier.



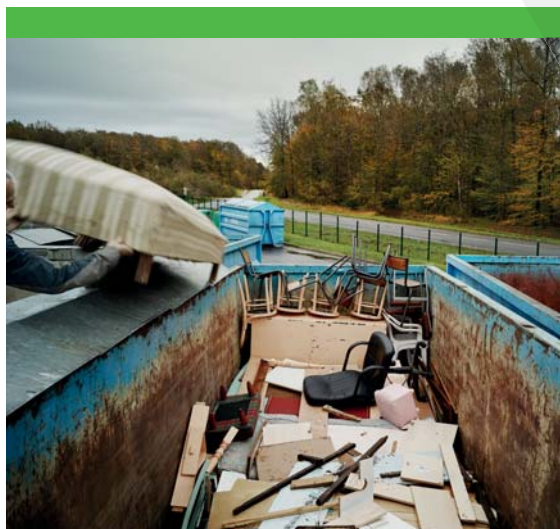
↑
Usine de fabrication et de recyclage Egger
à Rambervillers dans les Vosges.

LES LIGNES DIRECTRICES ENTRE ÉCO-ORGANISMES ET OPÉRATEURS

Dans le cadre des relations entre Éco-mobilier et l'ensemble des opérateurs de la filière, Éco-mobilier a défini les principes qui régissent les modalités de consultation et d'évaluation des marchés de collecte et de traitement.

Par ailleurs, la mise en place d'un Comité opérationnel de la filière – réunissant les représentants des sociétés opératrices du secteur du déchet, des représentants des structures de l'économie sociale et solidaire et Éco-mobilier – renforce la concertation sur le schéma opérationnel de la filière. Il confère aussi à Éco-mobilier et aux acteurs opérationnels les moyens d'aboutir plus rapidement à des solutions techniques pérennes et partagées.

↓
Déchèterie publique
à Lure en Haute-Saône.



UN PROGRAMME INNOVANT FAVORISANT LA PROXIMITÉ

Éco-mobilier propose des solutions simples et adaptées aux professionnels de l'ameublement qui souhaitent se débarrasser des produits repris auprès de leurs clients. Elles reposent sur la mise à disposition de bennes et sur l'accès à des points d'apport réservés aux professionnels.

Les distributeurs ou fabricants qui peuvent garantir la collecte de 20 tonnes de mobilier usagé par an (soit environ l'enlèvement de 1 benne de 30m³ par mois) peuvent disposer gratuitement de ces bennes. Ce service est accessible aux adhérents d'Éco-mobilier, mais également aux revendeurs et aux sous-traitants logistiques des adhérents. La seule contrainte : disposer de la surface nécessaire à l'entreposage de la benne dans un lieu sécurisé.

Éco-mobilier a mis en place un soutien financier aux adhérents pour ce mode de collecte qui comprend une part forfaitaire et une part variable à partir de 40 tonnes collectées.

Le programme Éco-mobilier comprend également un réseau de points de collecte professionnels sur l'ensemble du territoire. Ces points de collecte sont ouverts à cette catégorie d'adhérents ou aux professionnels parrainés par un adhérent. Le service est alors accessible à la seule condition d'une inscription préalable sur le site extranet d'Éco-mobilier. Ces points d'apport reçoivent tous les DEA ménagers (et la literie) qui leur sont apportés, sans limite de passage ni de tonnage.

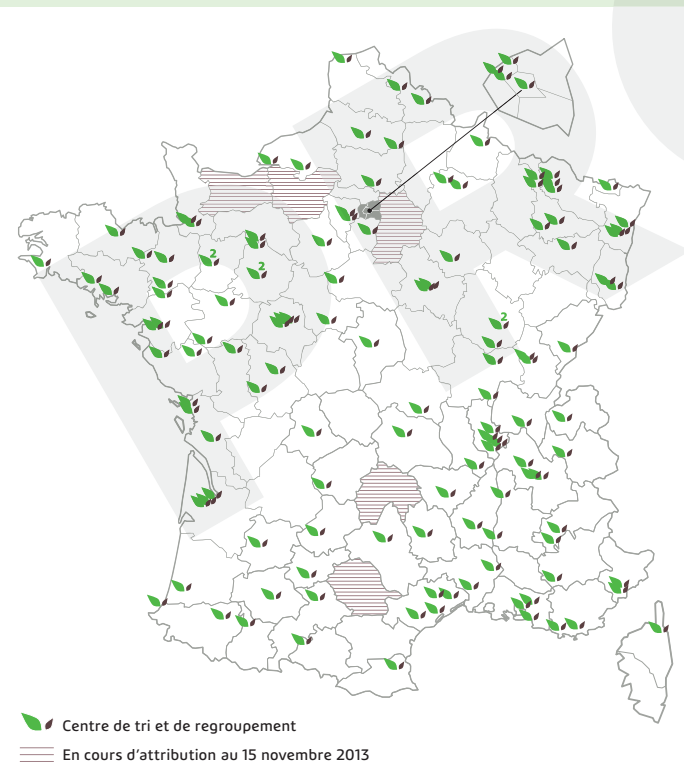
IMPLANTATION DES CENTRES DE TRI ET DE REGROUPEMENT

Les 136 centres de regroupement et tri, sélectionnés dans le cadre du Programme Éco-mobilier, remplissent deux fonctions :

- le regroupement sur un même lieu des DEA de leur territoire ;
- le premier tri par matériau et l'expédition vers des filières de valorisation.

En outre, 96 d'entre eux sont également des points de collecte accessibles aux professionnels. Munis de leur carte « Programme Éco-mobilier », les professionnels peuvent y déposer gratuitement le mobilier domestique ainsi que les sommiers et matelas professionnels.

Les coordonnées des points de collecte accessibles aux professionnels sont disponibles sur www.eco-mobilier.fr



LES SOLUTIONS DE COLLECTE POUR LES PARTICULIERS

Éco-mobilier propose aux particuliers trois solutions pour se débarrasser de leurs meubles usagés.

1 Économie sociale et solidaire

Don et réutilisation pour prolonger la durée de vie des produits.



2 Déchèteries municipales

Mise à disposition progressive de bennes sur le réseau existant et dense des 4500 déchèteries publiques.

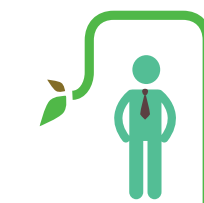


3 Distributeurs

Reprise du mobilier usagé par les adhérents volontaires.

LES SOLUTIONS DE COLLECTE POUR LES PROFESSIONNELS

Éco-mobilier propose aux professionnels des solutions simples et adaptées pour se débarrasser des meubles usagés et des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA).



Programme
Éco-mobilier



1 Mise à disposition gratuite d'une benne de 30m³

Ce service est accessible aux adhérents d'Éco-mobilier, aux revendeurs de mobilier et aux sous-traitants logistiques d'un adhérent d'Éco-mobilier.



2 Accès aux points de collecte répartis sur tout le territoire

L'accès aux points de collecte est ouvert à tous, sur présentation de la carte PRO « Programme Éco-mobilier ».

Les solutions et services d'Éco-mobilier

La réutilisation et le recyclage



↑
11 octobre 2013.
Signature de la convention
de partenariat avec Emmaüs France
et le Réseau des Ressourceries.

« Les 4 000 compagnons et 2 000 salariés du mouvement Emmaüs collectent 220 000 tonnes de produits d'occasion ménagers de tout type, chaque année. Ces produits sont triés, réparés et remis en vente. Nous sommes des spécialistes du réemploi, et certaines structures Emmaüs assurent aussi la gestion de déchets. La création d'Éco-mobilier représente une opportunité forte car elle va favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment grâce aux accords conclus entre Éco-mobilier et les réseaux de l'économie sociale et solidaire. »

Valérie Fayard, déléguée générale adjointe d'Emmaüs France

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

À l'instar d'autres filières comme celles dédiées à l'électroménager ou au textile, les circuits de réutilisation et de réemploi se développent en suivant une double logique : économique et d'insertion professionnelle.

Les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) constituent, depuis plusieurs dizaines d'années, le creuset d'une activité de remise en état et de revente des éléments d'ameublement avec, pour objectif essentiel, la réinsertion de personnes très éloignées de l'emploi. À eux seuls, Emmaüs France et le Réseau des ressourceries fédèrent plus de 300 sites d'activité qui traitent déjà un volume important d'éléments d'ameublement.

Fonctionnant selon plusieurs modèles – communautaire pour les groupes Emmaüs, entreprise ou chantier d'insertion pour les recycleries ou les ressourceries –, ces acteurs ont en commun l'activité de collecte et de remise sur le marché des biens d'équipements.

Pour s'approvisionner, ils bénéficient des dons des ménages, comme c'est le cas pour les Communautés Emmaüs, et, parfois, des ressources que les collectivités locales mettent à leur disposition.

Éco-mobilier prolonge ces actions dans le cadre d'une convention nationale signée le 11 octobre 2013. Son engagement prend deux formes :

- **la reprise** de la totalité des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) non utilisés ;
- **un soutien financier** lié aux coûts de mise à disposition des DEA.

Dans ce cadre, un travail sera mené avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire afin d'établir une traçabilité fiable des DEA qu'ils prennent en charge et de fournir à Éco-mobilier des informations précises concernant la revente de produits issus des activités de réemploi ou de réutilisation.

LE RÔLE DES OPÉRATEURS DE COLLECTE ET INDUSTRIELS DU RECYCLAGE

Spécialistes du secteur de la gestion des déchets, les centres de regroupement et tri assurent le regroupement sur un même lieu d'une quantité importante de DEA issue de points de collecte d'un large territoire et le premier niveau de tri par matériau des DEA avant leur expédition vers des filières de valorisation dédiées : bois, matelas, rembourrés, plastiques et ferraille (→ voir carte ci-contre).

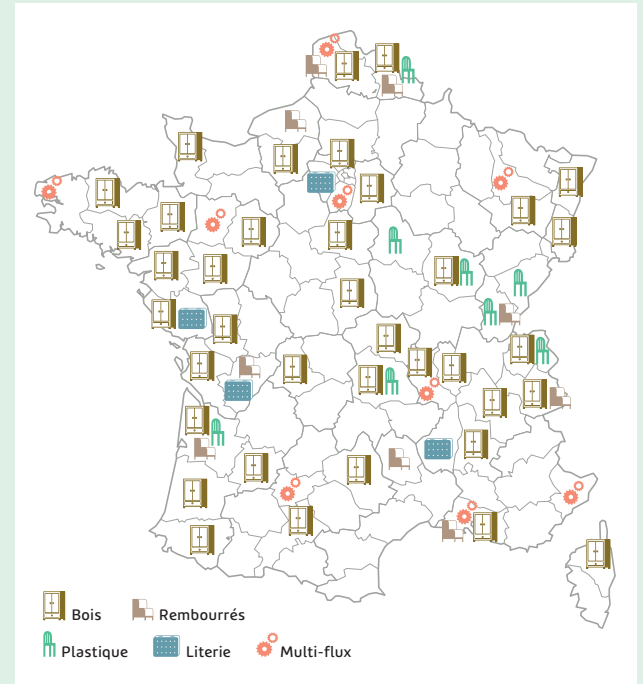
Les centres de regroupement et de tri procèdent également au concassage de la fraction bois permettant une optimisation du transport routier. C'est à partir des centres de tri et de regroupement, qui jouent un véritable rôle de régulateurs de la filière, que chaque flux est orienté vers l'exutoire de valorisation le plus pertinent.

Au quotidien et depuis mi-2013, 8 responsables régionaux ont la charge des relations avec les partenaires de la collecte et le suivi des opérateurs. Ils assurent ainsi une réponse aux besoins des partenaires et un suivi des opérations de proximité.

LES SITES DE TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE

Au terme de la procédure d'appel d'offres menée en 2013, Éco-mobilier a retenu 96 sites industriels de traitement, de recyclage et de valorisation des matériaux issus de la collecte des déchets d'éléments d'ameublement.

Ces exutoires sont implantés sur 52 départements métropolitains. La présente carte indique les lieux d'implantation par flux et par département (y compris pour les départements qui disposent de plusieurs sites).



→
Dépôt/vente Emmaüs
à Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne.

L'équipe des responsables régionaux

DES EXPERTS SUR LE TERRAIN

La portée territoriale du programme exige des relais en régions. Le Conseil d'administration a donc décidé de créer une équipe de responsables régionaux pour couvrir l'ensemble du territoire métropolitain. Leur mission comporte trois grands volets.

DES INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

Dans leur région, les responsables régionaux assurent les contacts avec les fabricants, les distributeurs, les collectivités territoriales, les prestataires de services (tri, collecte, traitement et valorisation) et les associations.

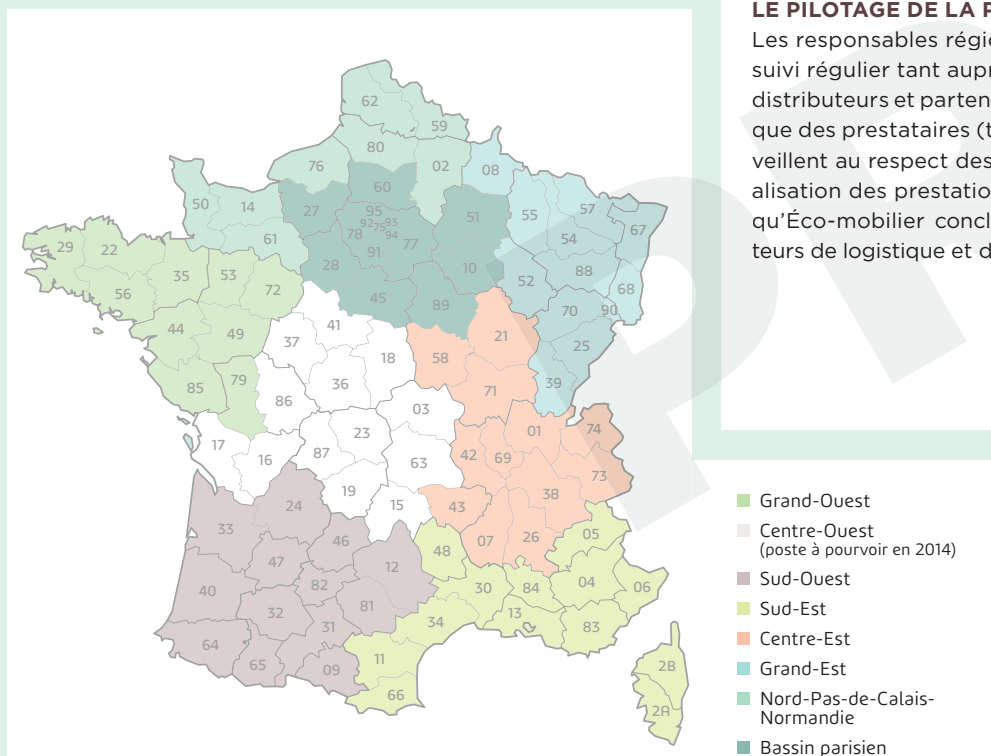
DES RELAIS LOCAUX

Ils apportent aux collectivités locales toutes les informations utiles pour préparer la mise en place du programme et les dispositifs de collecte. Ils gèrent aussi la contractualisation et la mise en place des opérations.

LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Les responsables régionaux assurent un suivi régulier tant auprès des fabricants, distributeurs et partenaires de la collecte que des prestataires (tri et recyclage). Ils veillent au respect des conditions de réalisation des prestations et des contrats qu'Éco-mobilier conclut avec les opérateurs de logistique et de traitement.

ÉCO-MOBILIER EN RÉGIONS



De gauche à droite :

Marie-Ève Fermet

Responsable régionale Grand-Ouest

Julien Sananes

Responsable régional Bassin parisien et DROM-COM

Virginie Lefèvre

Responsable régionale Nord-Pas-de-Calais - Normandie

Karine Alcouffe

Responsable régionale Centre-Est

Alice Grozellier

Responsable régionale Grand-Est

Vincent Bousquet

Responsable régional Sud-Est

Gaëlle Bessonnet

Responsable régionale Sud-Ouest



3

Perspectives

P.30 MONTÉE EN PUISSANCE :
UN RYTHME SOUTENU
JUSQU'EN 2017

P.33 DES ÉTUDES POUR
DÉVELOPPER DES SOLUTIONS
ET LES DÉBOUCHÉS

Montée en puissance : un rythme soutenu jusqu'en 2017



21

contrats signés avec des collectivités territoriales au 30 septembre 2013, soit 10 millions d'habitants.

Éco-mobilier s'attache à développer progressivement son activité. L'éco-organisme a pour objectif d'atteindre, aux termes de l'agrément en 2017, un taux de 45% de réutilisation et de recyclage pour un total de 80% de valorisation sur l'ensemble des volumes collectés. Le tout en développant l'éco-conception afin de réduire, à la source, les impacts liés à la fin de vie des éléments d'ameublement.

Pour concrétiser de telles ambitions et mettre en œuvre une montée en puissance progressive, Éco-mobilier va continuer à mobiliser les entreprises afin de susciter un nombre croissant d'adhésions, notamment auprès des PME et des artisans.

Concernant les contrats avec les collectivités locales, les signatures s'accéléreront et se poursuivront en 2014, et au-delà, pour couvrir la totalité de la population française à la fin de l'agrément. Un point de passage fin 2014 prévoit 50 millions d'habitants sous contrat. Cette croissance se fera de façon maîtrisée et en étroite concertation avec les partenaires concernés, à la fois pour accompagner un développement progressif des installations



de recyclage des différents matériaux issus du mobilier usagé et pour mettre en œuvre une augmentation maîtrisée de l'éco-participation d'ici 2017.

Pour atteindre ces objectifs de grande ampleur, Éco-mobilier organise le financement des opérations (installation de bennes et passation de contrats avec des opérateurs de tri et de recyclage) grâce au produit de l'éco-participation. Son développement, la croissance des adhésions et les ajustements du barème des éco-participations sont donc liés. Par conséquent, la mise en œuvre de contrats avec les différents acteurs du processus sera étalée sur les prochaines années.

Fort de cette gestion concertée avec l'ensemble des acteurs de la filière, Éco-mobilier pourra favoriser l'essor d'une filière de réemploi et de recyclage fiable et pérenne.

LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

La filière se met en place également dans les DROM-COM. Ainsi, Éco-mobilier a sélectionné, sur appel d'offres, des correspondants en Guyane, dans les Antilles et à La Réunion. Pour prendre en compte les particularités géographiques de ces territoires, les représentants d'Éco-mobilier ont animé des réunions de travail et rencontré les acteurs locaux pour diffuser les modalités de mise en œuvre de la filière. Les modalités opérationnelles seront précisées courant 2014 au travers d'une consultation des professionnels de la collecte et du traitement des déchets.

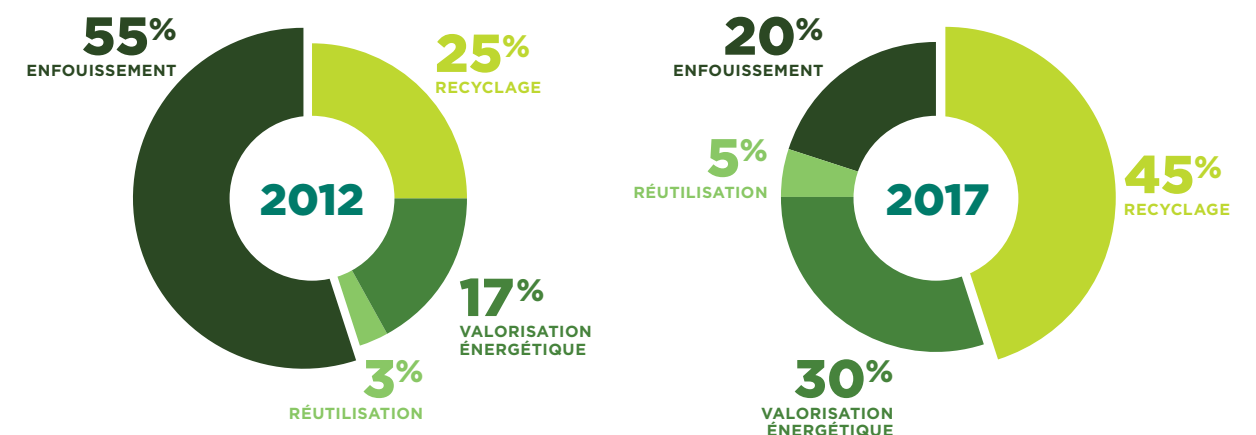


DES COLLECTES COMPLÉMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITÉS

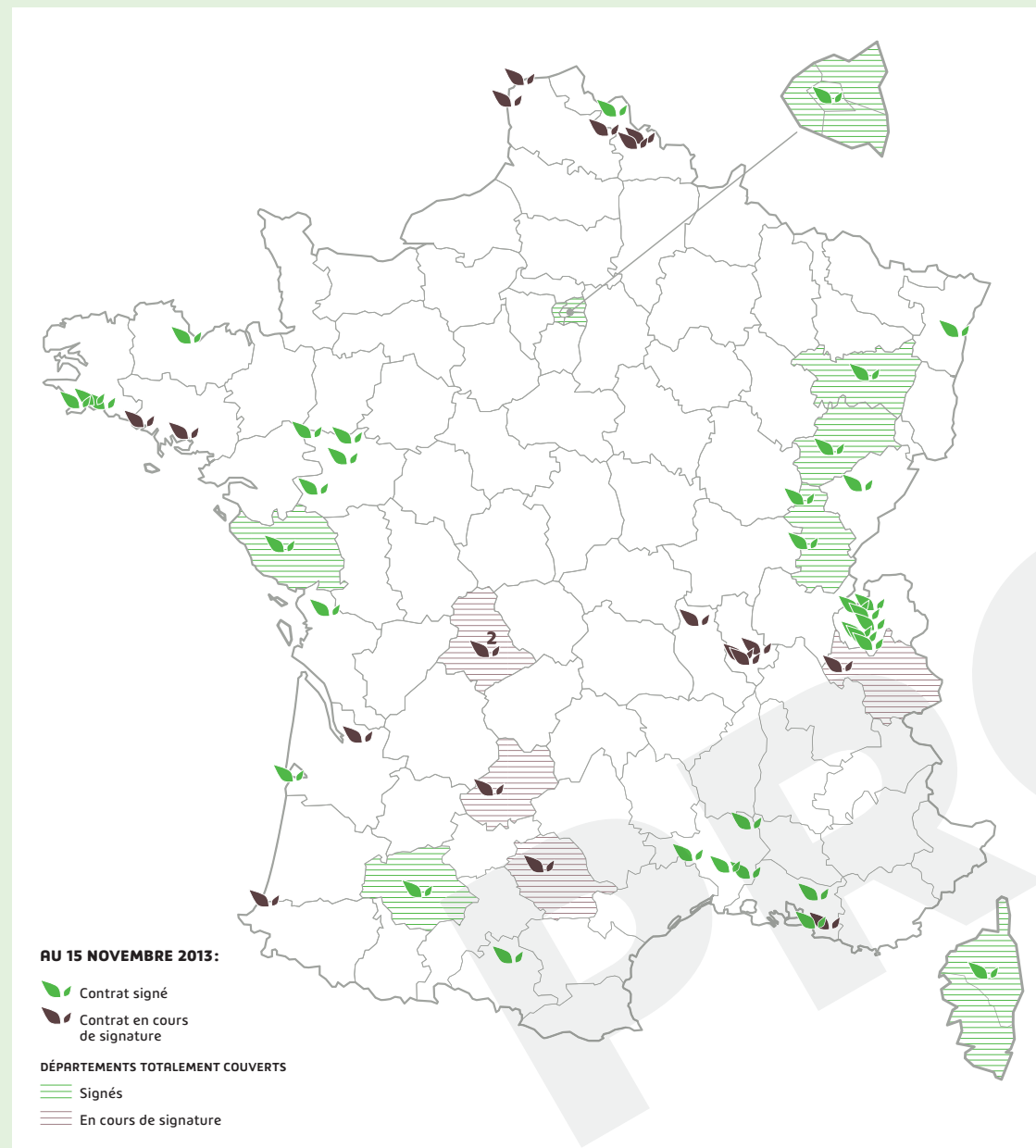
En liaison avec les collectivités locales, Éco-mobilier réalisera des collectes complémentaires particulièrement en cas de manque de déchèteries, par exemple en zone urbaine dense. Ce sera aussi l'occasion d'informer le public et de diffuser les bonnes pratiques en matière de collecte et de recyclage du mobilier usagé.

Ces collectes pourront se dérouler à l'occasion d'événements (fêtes, marchés, foires) ou dans des quartiers d'habitats collectifs comme les grands ensembles.

DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT ÉVOLUTION DES PARTS DE TRAITEMENT



LES CONTRATS TERRITORIAUX DE COLLECTE DU MOBILIER



 **18** millions d'habitants à fin 2013.

 **200** déchèteries équipées en janvier 2014.

 **54** contrats signés ou en cours.

Des études pour développer des solutions et les débouchés

Dans le cadre de son agrément, Éco-mobilier va mener des études et des actions de recherche et développement selon trois axes principaux :

- **la connaissance** des impacts environnementaux, économiques et sociaux de la filière ;
- **le développement** de l'éco-conception en vue de la fin de vie des éléments d'ameublement ;
- **l'amélioration** des processus de tri, recyclage et valorisation des déchets d'éléments d'ameublement et le développement des débouchés.

Pour la préparation et le lancement de la filière, les équipes d'Éco-mobilier ont concentré leurs études sur 2 thématiques :

- **la connaissance** du gisement des déchets d'éléments d'ameublement ;
- **le lancement** du programme d'éco-conception.

La connaissance du gisement des déchets d'éléments d'ameublement consiste à évaluer, d'une part, la quantité de déchets à collecter (estimée aujourd'hui à 26 kg/hab/an) et, d'autre part, la composition de ce gisement en bois, panneaux de bois, matelas, métal, plastique, etc. Il s'agit aussi d'évaluer la quantité de meubles présente dans les collectes non séparées des collectivités locales.

Pour cela, un programme de caractérisation des bennes de déchets sera conduit sur un échantillon représentatif des territoires. Cette connaissance du gisement est essentielle pour Éco-mobilier afin d'organiser la filière de recyclage et de valorisation, de déterminer les coûts à venir par matériau, et ainsi le barème des éco-participations.

Concernant les débouchés, Éco-mobilier s'est concentré début 2013 sur les déchets de mobilier en bois ou bois-panneaux, pour évaluer la faisabilité et les leviers pour l'atteinte de l'objectif de 45 % de recyclage/réutilisation en 2015. En effet, le bois représentant environ 70 % du gisement, c'est donc un matériau contribuant fortement à l'atteinte des objectifs. En 2014, un programme d'étude sera mené pour améliorer les solutions techniques pour la préparation au recyclage des panneaux de bois ou encore pour le démantèlement des produits avec rembourrage.

Deuxième volet principal des actions menées par Éco-mobilier : les études relatives à l'éco-conception en vue de la fin de vie des éléments d'ameublement. Concrètement, il s'agit d'identifier les caractéristiques liées à la conception des meubles qui peuvent faciliter ou a contrario rendre plus difficiles la réutilisation, le recyclage ou la valorisation de ces produits une fois devenus déchets. L'objectif est d'insérer, dès 2015, des critères d'éco-conception permettant de moduler le barème des éco-participations pour une sélection de produits. Dans ce but, Éco-mobilier a lancé, dès 2013, un programme d'études sur le sujet.

Après une première étape d'analyse bibliographique, Éco-mobilier travaille à recueillir auprès des opérateurs « de terrain », qu'il s'agisse de structures faisant du réemploi ou de la réutilisation ou bien des professionnels du tri ou du recyclage, des informations sur les éléments de conception des produits qui pourraient faciliter leur travail quotidien.

1 objectif :

insérer dès 2015 les critères d'éco-conception pour moduler le barème des éco-participations.



4

Comptes sociaux

Bilans et comptes sociaux

Éco-mobilier a été créé en décembre 2011, avant même la parution du décret du 6 janvier 2012 imposant aux fabricants et aux distributeurs des obligations nouvelles de prise en charge de la collecte et du traitement des déchets d'éléments d'ameublement.

Des fabricants et distributeurs de mobilier domestique ont eu l'ambition de créer l'organisme dédié à la profession et d'apporter, à l'ensemble des acteurs une réponse unique, concertée à leurs obligations, et adaptée aux enjeux liés à la gestion des déchets d'ameublement en France.

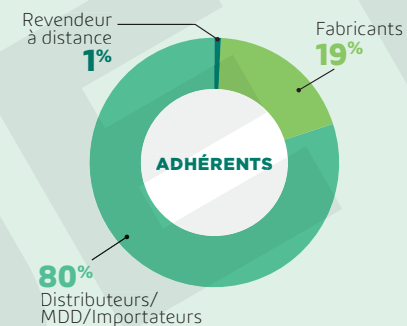
Sur la base des enseignements de l'expérimentation menée de novembre 2011 à octobre 2012 à Strasbourg et à Lure, l'année 2012 aura permis – sous l'impulsion du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – de poser les bases des schémas de fonctionnement de la filière avec l'ensemble de ses parties prenantes: collectivités locales, professionnels des déchets et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

REVENUS NETS PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

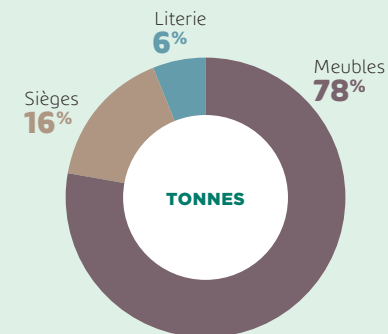
Éco-mobilier a rassemblé, à la fin du premier semestre 2013, plus de 4 000 metteurs en marché qui ont mis sur le marché 312 000 tonnes d'ameublements (pour la période de mai à juin).

Les contributions estimées pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2013 s'élèvent à 17 801 262 €.

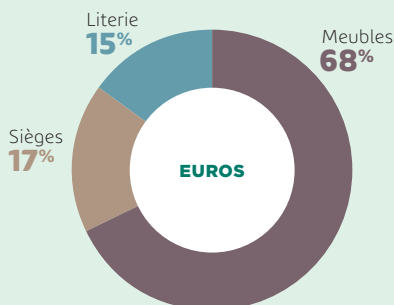
Le portefeuille d'adhérents (en nombre d'adhérents):



Les volumes mis sur le marché (en tonnes, par catégorie de produits):



Les contributions (en %, par catégorie de la contribution totale):

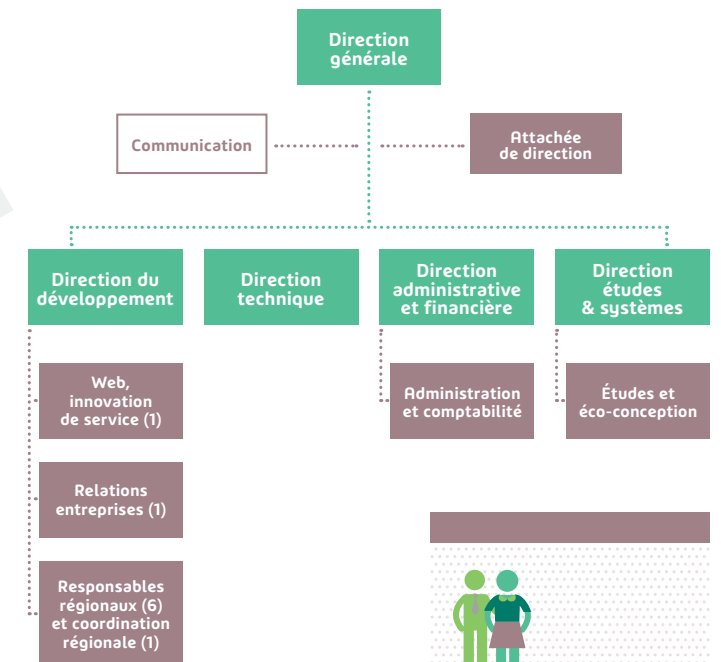


CHARGES TOTALES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 4 705 103 €.

Ceux relatifs aux **frais de fonctionnement interne** correspondent aux frais de personnel, aux amortissements et aux frais généraux, loyers et charges locatives, frais de personnel intérimaire et frais de déplacement.

Au 30 juin 2013, l'équipe d'Éco-mobilier comprenait 17 personnes dont 16 en CDI selon l'organisation suivante :

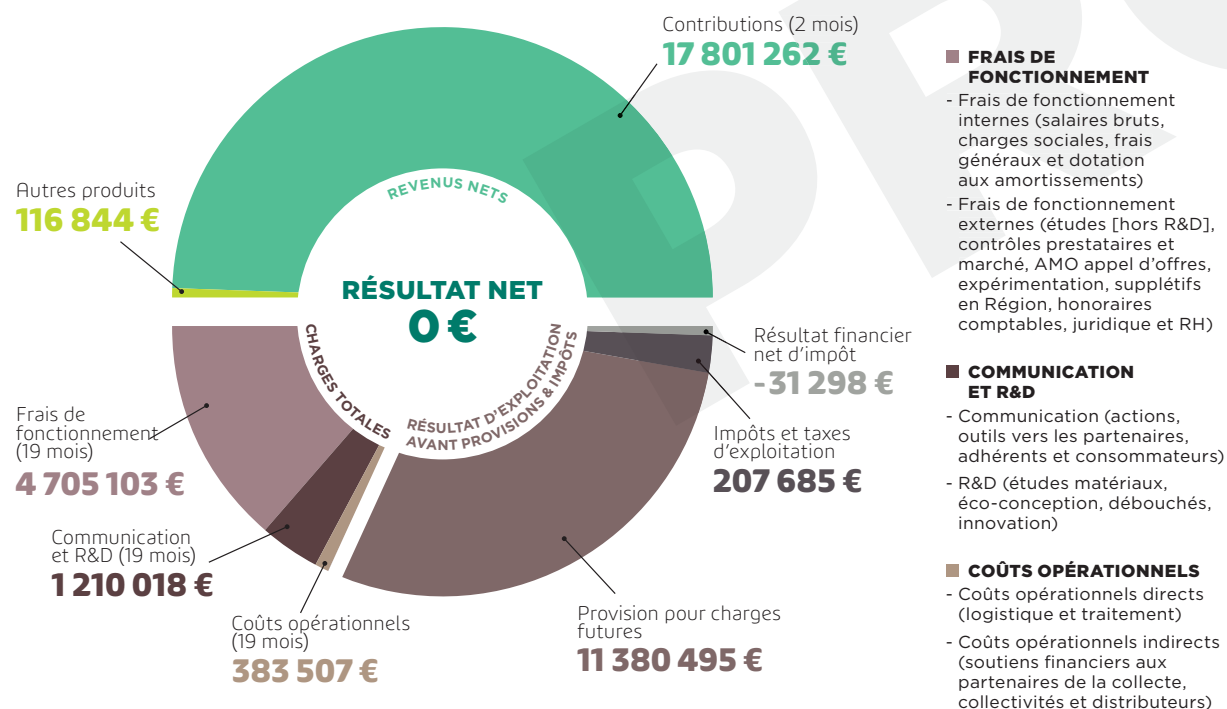


17
personnes,
dont 16 en CDI,
composent l'équipe
d'Éco-mobilier
(au 30 juin 2013).

Les **frais de fonctionnement externe** portent sur l'ensemble des études, honoraires et autres fonctions externalisées. Les principales dépenses engagées, en 2012 et 2013, concernent :

- les coûts d'étude et d'expérimentation et de caractérisation à Lure et Strasbourg ;
- les prestations engagées pour conduire les appels d'offres auprès des opérateurs ;
- les prestations du centre de relation clients ;
- les honoraires d'études et ceux relatifs à l'assistance au déploiement de la filière en région et dans les magasins ;
- les prestations de recrutement et honoraires juridiques.

2012 - 1^{ER} SEMESTRE 2013 SYNTHÈSE DE RÉSULTAT



CHARGES TOTALES COÛTS OPÉRATIONNELS

Ce premier exercice marque avant tout la mise en place de la filière par les fabricants et les distributeurs, le démarrage opérationnel de la collecte est lancé depuis le dernier trimestre 2013.

Les coûts opérationnels s'élèvent à 383 507 € et correspondent aux soutiens financiers engagés, au 30 juin 2013, qui seront versés aux collectivités locales et aux distributeurs.

Au 30 juin 2013, un premier contrat était signé avec une collectivité locale. Fin septembre 2013, le nombre de contrats s'élevait à 21, représentant près de 10 millions d'habitants.

CHARGES TOTALES COMMUNICATION ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les coûts de communication et de R&D s'élèvent à 1210 018 € au 30 juin 2013.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les travaux de recherche et développement d'Éco-mobilier s'orientent autour de trois volets principaux :

- **les études** liées à l'éco-conception des éléments d'ameublement en vue d'en limiter l'impact environnemental en fin de vie ;
- **la connaissance du gisement** de déchets de mobilier domestique : quantité, composition par matériau majoritaire, composition par famille de produits ;
- **les matériaux** : ceux que l'on retrouve aujourd'hui dans les produits mis en marché, les nouveaux matériaux, leur recyclabilité et ceux produits au cours du recyclage, leurs débouchés, etc.

Depuis sa création en 2011, Éco-mobilier s'est engagé de façon concrète par :

- **la réalisation d'une expérimentation** de collecte du mobilier usagé dans deux déchèteries à Strasbourg et à Lure en Haute-Saône. Cette expérimentation a permis d'étudier la quantité et la composition du gisement de mobilier en fin de vie, la faisabilité des objectifs de recyclage et de valorisation, ainsi que les nombreux paramètres et choix organisationnels pour atteindre ces objectifs ;
- **la conduite d'une étude spécifique sur la filière bois** en France. Elle vise à évaluer les débouchés actuels de recyclage et de valorisation du bois, dont celui issu de mobilier usagé, et leur développement à horizon 2015 et 2017 (échéance des objectifs de recyclage et de valorisation pour la filière), ainsi qu'à analyser les freins et leviers au développement de ces débouchés ;
- **la création d'un pôle études et éco-conception** au sein de la société et l'engagement des travaux en matière d'éco-conception (constitution d'un groupe de travail, étude bibliographique).

COMMUNICATION

Les actions de communication s'élèvent à 899 920 €. Elles ont été massives en 2012 et 2013 pour informer les metteurs en marché et les consommateurs du démarrage de la nouvelle filière avec :

- **la création du logo** et du site internet d'Éco-mobilier ;
- **l'édition de modes d'emploi et de guides pratiques** : le guide éco-participations, avec les éco-participations forfaitaires, des fiches pratiques pour les cuisinistes et pour les agences, des modes d'emploi en 7 langues pour les fournisseurs étrangers... ;
- **la création et la diffusion d'un film** grand public sur le web, présentant la mise en place de l'éco-participation ;
- **des envois hebdomadaires d'e-mailings ciblés** à destination des entreprises du secteur : de 1 000 à 5 000 exemplaires selon les sujets pour les informer de la mise en place des différents outils et leur permettre de connaître les dates clés (adhésion, déclaration, etc.) ;
- **des publications d'annonces** dans la presse professionnelle pour le lancement de la filière ;
- **la participation à des salons professionnels** comme Esprit meuble, le SADECC (Salon professionnel pour le développement de la cuisine et des cuisinistes), les grandes foires (comme celle de Paris) et aux réunions des enseignes adhérentes ;
- **la création et la diffusion aux adhérents, via une plate-forme dédiée, d'un kit de communication** pour l'affichage de l'éco-participation et l'information des vendeurs et des consommateurs : dépliants, chevalet, vitrophanie pour les points de vente ;
- **les relations presse** au démarrage de la filière dès le 1^{er} mai 2013. 3 dossiers et 9 communiqués ;
- **des tutoriels vidéo sur internet** pour accompagner la première campagne de déclaration ;
- **en partenariat avec l'Ademe, la mise à jour de la charte signalétique** des déchèteries pour intégrer la collecte dédiée des déchets d'ameublement.

PROVISION POUR CHARGES FUTURES

Une provision pour charges futures est constituée, correspondant à la différence entre les produits collectés (contributions des adhérents) et les charges engagées au 30 juin 2013. Elle s'élève au 30 juin 2013 à 11 380 495 €.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif au 30 juin 2013 (-31 298 €) en raison essentiellement des intérêts sur comptes courants constatés au 30 juin 2013 (29 470 €) et correspondant à l'avance faite par les associés au moment de la création d'Éco-mobilier.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 3 ENGAGEMENTS CONCRETS

1

Une expérimentation : benne de collecte du mobilier usagé dans deux déchèteries à Strasbourg et à Lure en Haute-Saône.

2

Une étude sur la filière bois en France.

3

La création d'un pôle études et éco-conception.

Déchèterie publique
à Lure en Haute-Saône.
↓



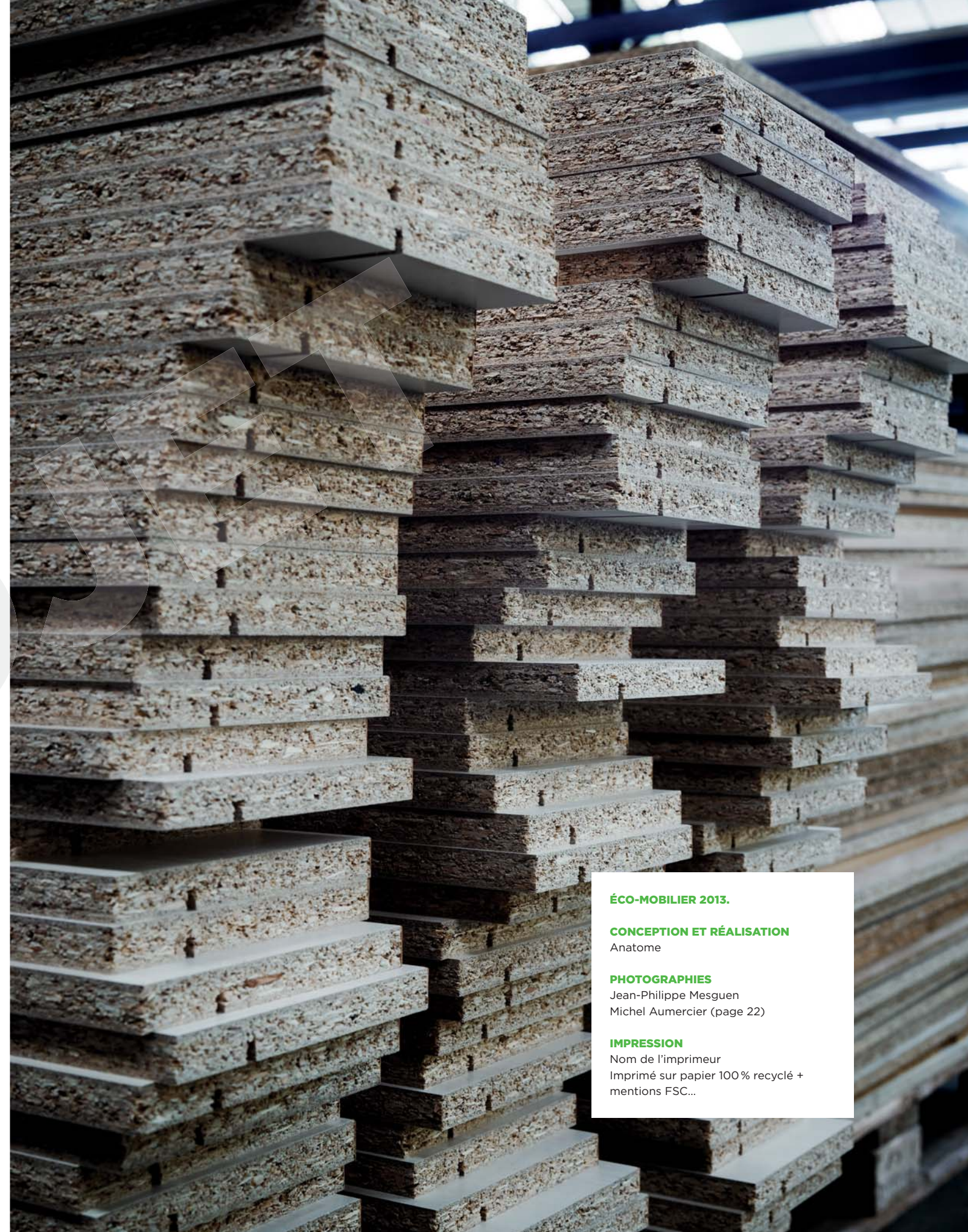
Remerciements

Nous remercions vivement toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce document.

Pour leur accueil et la réalisation du reportage photos dans leurs locaux :

- le magasin **Conforama** de Nancy ;
- le centre de tri **SITA** de Lure ;
- le site **Emmaüs** d'Ivry-sur-Seine ;
- l'usine **EGGER** de Rambervillers ;
- l'usine **WEBER** de Châtenois ;
- le **SYTEVOM** ;
- le **SYELOM 92**.

Ainsi que toutes les personnes ayant accepté de témoigner.



ÉCO-MOBILIER 2013.

CONCEPTION ET RÉALISATION

Anatome

PHOTOGRAPHIES

Jean-Philippe Mesguen

Michel Aumercier (page 22)

IMPRESSION

Nom de l'imprimeur

Imprimé sur papier 100 % recyclé +
mentions FSC...